



No E.P. : 2025-16012
Rue : Chemin du Petray
Commune : Collonge-Bellerive
Objet : Circulation
Date de parution : 28.07.2025

ENQUETE PUBLIQUE

**Relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Le chemin du Petray est actuellement restreint à la circulation, riverains et cycles exceptés.

Sur ce chemin, la commune de Collonge-Bellerive a engagé une mesure de circulation à l'essai pour un an, qui prévoit une fermeture avec dérogation à certains ayants-droits entre les chemins de Saint-Maurice et de la Plantée-du-Chêne.

Elle souhaite aujourd'hui rendre cette mise en place définitive et la pérenniser avec des mesures constructives.

La décision en lien avec l'enquête publique, sera prise sous forme d'un préavis liant dans le cadre de la demande en autorisation de construire des aménagements routiers y relatifs.

La commune de Collonge-Bellerive invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à la Mairie de Collonge-Bellerive, chemin du Château-de-Bellerive 1, 1245 Collonge-Bellerive.

**Le secrétariat du département technique est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.
Tél 022 722 11 53. Adresse courriel : technique@collonge-bellerive.ch**